

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 6 ième jour du mois de novembre deux mille-vingt-trois, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 M. Donald Belley, Conseiller
Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère
Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller
Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller
Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère
Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

1 -MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023;
5. Dépôt d'une proposition de réalisation d'une planification stratégique quinquennale pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
6. Proposition de réalisation d'un plan d'aménagement des installations sportives et de loisirs sur le terrain municipal (lot 6 054 212);
7. Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un écran intelligent afin de favoriser la vie active des aînés dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité de plein air (PAFILR) 2023-2024;
8. Acceptation des dépenses concernant la subvention de 157 659\$;
9. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
10. Abroger la résolution 2023-10-5133 concernant l'avis de motion et dépôt du règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
11. Adoption du règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
12. Adoption du règlement numéro 2023-05 ayant pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38;
13. Association des personnes handicapées de Charlevoix inc demande une aide financière pour la fête de Noël;
14. Renouvellement de la carte de membre du Mouvement Action-Chômage de Charlevoix pour 2023;
15. Dépôt du bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable;
16. Réparation des panneaux de contrôle du système d'alarme pour le bureau municipal et le garage municipal;
17. Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
18. Politique de confidentialité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts qui vise à définir la manière dont la Municipalité gère les informations personnelles

collectées par l'entremise du site web officiel de la Municipalité et de sites web dans le cadre de ses activités.

19. Rapport d'intervention santé et sécurité du travail;
20. Demande de Mme Patricia Lacasse d'utiliser la halte dans le rang Saint-Antoine pour un lieu de rassemblement pour un séjour d'initiation à pêche à la mouche sur les rivières du Gouffre et Malbaie;
21. Mme Jeannine Carré demande un vinier pour leur dîner de Noël qui aura lieu le 31 décembre 2023.
22. Fêtes de Noël;
23. Renouvellement d'adhésion 2024 à l'association Tourisme Charlevoix;
24. Achat d'un photomètre pour dosage du phosphore dans les eaux usées;
25. Achat d'un WI-FI sécurité pour les agents de développement;
26. Varia A) Achat de téléphone pour les agents de développement;
B) Mandater les agents de faire une demande auprès de la MRC dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants (volet du FRR) et de monter le projet;
C) Mandater les agents de développement de former un comité de pilotage pour le plan stratégique;
27. Comptes à ratifier octobre 2023;
28. Comptes à payer octobre 2023;
29. Salaires du mois octobre 2023;
30. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
31. Période de questions allouée aux contribuables;
32. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2023-11-5142

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter les points 26 a) Achat de téléphone pour les agents de développement b) Mandater les agents de faire une demande auprès de la MRC de Charlevoix-Est dans les fonds de ruralité et de monter le projet; c) Mandater les agents de développement de former un comité de pilotage pour le plan stratégique, même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-11-5143

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5- DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉALISATION
D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE QUINQUENALE
POUR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2023-11-5144

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la demande d'une proposition de réalisation d'une planification stratégique quinquennale pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour 2024-2029.

**6 –PROPOSITION DE RÉALISATION D'UN PLAN
D'AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET
DE LOISIRS SUR LE TERRAIN MUNICIPAL (6 054 212)**

RÉSOLUTION 2023-11-5145

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De demander un estimé à L'atelier Vagabon pour la réalisation d'un plan d'aménagement d'installations sportives et de loisirs sur le terrain municipal (6 054 212).

**7-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION
D'UN ÉCRAN INTELLIGENT AFIN DE FAVORISER LA VIE
ACTIVE DES AÎNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES
LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ DE
PLEIN AIR (PAFILR) 2023-2024**

RÉSOLUTION 2023-11-5146

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un écran intelligent afin de favoriser la vie active des aînés dans le cadre du programme d'assistance financière aux initiatives

locales et régionales en matière d'activité de plein air (PAFILR) 2023-2024.

**8 –ACCEPTATION DES DÉPENSES CONCERNANT LA
SUBVENTION DE 157 659\$**

RÉSOLUTION 2022-11-5147

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter les dépenses effectuées avec le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet entretien des routes locales no. 2023-15025 dossier NO. UHH94437 no de fournisseur : 67769 pour un montant de 157 659.

**9- DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

RÉSOLUTION 2023-11-5148

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt des intérêts pécuniaires du maire M. Alexandre Girard, des conseillers et des conseillères Mme Danye Simard, Mme Marie-Paule Boudreault, M. Donald Belley, M. Rémy Gaudreault, M. Conrad Guay et M. Gratien Aubé.

**10- ABROGER LA RÉOLUTION 2023-10-5133
CONCERNANT L'AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE**

9-1-1

RÉSOLUTION 2023-11-5149

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'abroger la résolution 2023-10-5133 concernant l'avis de motion et dépôt du règlement décrétant l'imposition

**11-ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-06 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE**

9-1-1

RÉSOLUTION 2023-11-5150

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52\$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts adopte le Règlement no 2023-06 modifiant le règlement #228-58 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

12-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-05 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER PLUSIEURS DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 228-35, CONSTRUCTION 228-37 ET PERMIS ET CERTIFICATS 228-38

RÉSOLUTION 2023-11-5151

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement numéro 2023-05 ayant pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements de zonage 228-35, construction 228-37 et permis et certificats 228-38.

**13-ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE
CHARVELOIX INC DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE
POUR LA FÊTE DE NOËL**

RÉSOLUTION 2023-11-5152

CONSIDÉRANT une demande reçue le 12 octobre dernier de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix inc;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de demander une contribution financière pour souligner le temps des fêtes (fête de Noël) pour leurs membres actifs et bienfaiteurs;

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder une contribution financière de 25\$ pour la fête de Noël.

**14-RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DU
MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE DE CHARLEVOIX
POUR 2023**

RÉSOLUTION 2023-11-5153

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la carte de membre du Mouvement Action Chômage au montant de 50\$.

**15- DÉPÔT DU BILAN 2022 DE LA STRATÉGIE
MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

RÉSOLUTION 2023-11-5154

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer le bilan 2022 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

**16- RÉPARATION DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU
SYSTÈME D'ALARME DU GARAGE MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2023-11-5155

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire réparer le panneau de contrôle du système d'alarme pour le garage municipal par la Cie Sécuor pour un montant 532.99\$ plus les taxes applicables.

**17- POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES
RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2023-11-5156

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

18-POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

RÉSOLUTION 2023-11-5157

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts est un organisme public assujéti aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements la loi sur l'accès aux renseignements personnels, RLRQ c.A- 2.1 (ci-après la « Lois sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, soit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique doit être publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la politique de confidentialité de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

19- RAPPORT D'INTERVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RÉSOLUTION 2023-11-5158

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer le rapport d'intervention santé et sécurité du travail reçu le 4 octobre 2023 et de se conformer et faire une dînette pour les employés pour les employés pour la voirie.

20-DEMANDE DE MME PATRICIA LACASSE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE D'UTILISER LA HALTE DANS LE RANG SAINT-ANTOINE POUR UN LIEU DE RASSEMBLEMENT POUR UN SÉJOUR D'INITIATION À PÊCHE À LA MOUCHE SUR LES RIVIÈRES DU GOUFFRE ET MALBAIE

RÉSOLUTION 2023-11-5159

CONSIDÉRANT QUE la fédération québécoise pour le saumon atlantique tiendra un séjour d'initiation à pêche à la mouche sur les rivières du Gouffre et Malbaie. L'activité regroupe 70 personnes incluant le personnel de l'organisation, les initiés et les instructeurs.

CONSIDÉRANT QU'IL demande à la municipalité d'utiliser la halte routière du rang Saint-Antoine pour le dîner du samedi 31 août 2023 sous un chapiteau;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique pour qu'il utilise la halte routière pour leur rassemblement du 31 août 2024. Mais tous les autres visiteurs peuvent avoir accès à la Halte routière.

**21-DEMANDE DE MME JEANNINE CARRÉ POUR UN
VINIER POUR LE DÎNER DE NOËL QUI AURA LIEU LE 3
DÉCEMBRE 2023 POUR L'ÂGE D'OR**

RÉSOLUTION 2023-11-5160

CONSIDÉRANT une demande reçue le 5 octobre dernier de du Comité de l'âge d'Or de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de demander un vinier pour le dîner de Noël qui aura lieu le 3 décembre 2023.;

Il est proposé par la conseillère Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accorder une contribution financière pour l'achat d'un vinier pour le souper de l'âge d'or

22- FÊTE DE NOËL

RÉSOLUTION 2023-11-5161

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De faire une fête de Noël pour les enfants le 16 décembre 2023.

**23-RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2024 À
L'ASSOCIATION TOURISME CHARLEVOIX;**

RÉSOLUTION 2023-11-5162

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler l'adhésion 2024 à l'association tourisme Charlevoix au montant de 3.50\$/ par habitant. Ce montant va être pris à même le budget 2024.

**24- ACHAT D'UN PHOTOMÈTRE POUR DOSAGE DU
PHOSPHORE DAN LES EAUX USÉES**

RÉSOLUTION 2023-11-

REMETTRE CE POINT

**25-ACHAT D'UN WI-FI SÉCURISÉ POUR LES AGENTS
DE DÉVELOPPEMENT**

RÉSOLUTION 2023-11-5163

Il est proposé par le conseiller Donald Belley et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'un WI-FI sécurisé pour les agents de développement au montant de 229.00\$ plus les taxes applicables.

**26 -A) VARIA ACHAT DE TÉLÉPHONE POUR LES
AGENTS DE DÉVELOPPEMENT**

RÉSOLUTION 2023-11-5164

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat de téléphone chez info-com au montant de 249.99\$ plus les taxes applicables pour les agents de développement et de faire l'installation.

**26-B VARIA, MANDATER LES AGENTS DE
DÉVELOPPEMENT DE FAIRE UNE DEMANDE DANS LE
CADRE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS
STRUCTANTS (VOLET DU FRR)**

RÉSOLUTION 2023-11-5165

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :
De mandater les agents de développement de préparer une demande auprès de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants (volet du FRR) pour faire une planification stratégique quinquennale pour la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et de faire un plan d'aménagement des installations sportives et de loisirs sur le terrain municipale (lot 6 054 212). Et d'autoriser Mme Marcelle Pedneault,d.g et greffière-trésorière à signer tous les documents reliés à cette demande.

**26- MANDATER LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT DE
FORMER LE COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE PLAN
STRATÉGIQUE**

RÉSOLUTION 2023-11-5166

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater les agents de développement de former le comité de pilotage pour le plan stratégique.

27– COMPTES À RATIFIER D'OCTOBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-11-5167

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration	31 760.43\$
Eau potable	

TOTAL	31 760.43\$
-------	-------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

28 – COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-11-5168

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois novembre 2023 :

Fonds d'administration :	82 178.13\$
Eau potable :	16 763.17\$
TOTAL :	98 941.30\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2023 au montant de 98 941.30\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 98 941.30 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

29– SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2023

RÉSOLUTION 2023-11-5169

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2022 au montant de 18 809.98\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2023 au montant de 18 809.98\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

30 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

31– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

32– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2023-11-5170

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 décembre 2023

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.